ment général de l'Afrique occidentale, il y a deux mois, M. Chautemps déclarait au Sénat que cette direction générale devait rester aux mains du ministre des colonies. Comment s'explique un si brusque changement d'avis ?

Quelle est l'utilité de cette nouvelle création.

L'orateur parle ensuite de la traite des nègres : elle se fait toujours sur une grande échelle. La guerre contre Samory a été le prétexte de toutes sortes d'abus. On a brûlé des villages, distribué des femmes aux tirailleurs ; des maisons de commerce françaises n'ont pas craint, sous prétexte de changer des captifs, de pratiquer, en réalité, la traite des esclaves.

M. Lagnel. — Il faut les clouer au pilori !

M. Isaac. — La Chambre tolérera-t-elle l'esclavage sur une terre française, cent ans après la proclamation des droits de l'homme ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'orateur ne votera pas les crédits.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Le temps des récriminations est passé. Rien ne sert de discuter la conduite d'un soldat héroïque. (Applaudissements.)

Jourde. — Personne ne l'a inquiété.

M. Chautemps. — Parfaitement.

M. Turrel. — Inquiétons-nous de l'avenir. Le pays est fatigué d'entendre parler d'espérances et de placements de père de famille. Il veut des résultats. (Très bien.)

Voilà des années qu'on sacrifie nos soldats, notre argent, pour faire le jeu de commerçants dont la plupart ne sont pas français.

Quand nos colons arrivent, ils trouvent quelqu'un qui leur dit : « Halte-là ! tout celà est à moi ! » C'est ce qui est arrivé à la Côte d'Ivoire, avec la concession Verdier.

M. de Mahy. — Cela se passe aussi ailleurs. Nous allons travailler pour d'autres à Madagascar ! (Mouvement.)

M. Turrel. — Les prédécesseurs de M. Delcassé avaient refusé d'accorder la concession Verdier, et M. Delcassé lui-même l'avait d'abord refusée. Ce n'est pas une concession de 600,000 hectares que l'on donne, mais de six millions d'hectares. (Mouvement).

L'orateur lit des lettres relatives à cette affaire.

M. Chautemps, ministres des colonies. — Je suis étranger à la publicité qui est donnée à ces documents. (Rires ironiques).

M. Turrel. — Comme rapporteur récent du budget des colonies et grâce à votre *loyauté* (mouvements divers) j'ai pu en avoir connaissance (rires) ; j'ai cru de mon devoir de les faire connaître à la Chambre. (Très bien à l'extrême gauche).

Je ne parlerai pas de la constitution singulière de ce capital de deux millions pour une propriété de cette étendue. (Mouvement).

Rouanet. — Parlez ! Lachez tout !

M. Turrel. — En réalité, le capital espèces n'était que de 550,000 francs. La concession avait été peut-être sagement conçue, mais M. Verdier s'est joué du gouvernement.

M. Dubost. — La concession est nulle : elle ne pouvait être faite par décret.

M. Turrel. — Cette question ne se pose pas.

Rouanet. — M. Léveillé a soutenu à la tribune que cette concession était nulle.

M. Turrel. — Je déplore qu'on ait livré cette partie de notre possession à la rapacité, non d'un homme considérable (exclamations), ou d'un homme honorable (nouvelles exclamations sur les bancs socialistes) qui est malheureusement mourant, mais d'une société. Dans cette société, je trouve une grande diversité de noms, même des noms de journalistes. (Exclamations). La concession donnée à M. Verdier a tué le commerce dans le pays.

Ce qu'il y a de plus fâcheux dans nos colonies, c'est de voir que le commerce y est livré à tous les étrangers et surtout aux Anglais. (Très bien, très bien à gauche.)

Il importe d'enlever définitivement le discrédit qui a été jeté sur notre politique coloniale, et il ne faut pas que les générations qui suivront se trouvent les pays conquis par nous aux mains de n'importe qui. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Discours de M. Couchard

M. Couchard. — M. Vigné a parlé du Sénégal. Comme il l'a connu, il y a douze ans, il ne connaît pas la situation actuelle.

M. Isaac a dit qu'un noir avait été arrêté conduisant des esclaves et qu'il avait déclaré être l'agent d'une maison de commerce de Saint-Louis. Ce fait est absolument faux ; il n'y a plus de commerce d'esclaves au Sénégal, grâce à l'intervention de l'autorité française.

Le gouvernement a demandé des crédits supplémentaires pour la colonne Monteil. La commission du budget repousse ces crédits, mais la Chambre ne pourra faire autrement que les voter.

M. Cochery, rapporteur. — La commission répondra.

M. Couchard. — Ce qu'a voulu la commission, c'est un débat qui doit se terminer par un ordre du jour. Il n'y aura pas de résultat effectif. Pourquoi, dès lors, ne pas voter dès à présent les crédits.

L'orateur refait l'historique de la colonne Monteil.

Il termine en disant que pour en finir avec les crédits supplémentaires, il faudrait changer le système de colonisation.

Discours de M. Chautemps

M. Chautemps. — Les événements de la Côte d'Ivoire ont été exagérés. Il ne s'agit pas d'une colonne entière, mais seulement d'une fraction des effectifs. La tranquillité n'est nullement menacée aujourd'hui ; une opération militaire est actuellement impossible. Le colonel Monteil s'est élancé imprudemment sur l'ennemi, avec 300 hommes seulement, laissant derrière lui des forces dispersés sur divers points.

M. le Hérissé. — Il exécutait le plan du ministre.

M. Chautemps dit que le gouvernement a mis fin à l'expédition Monteil parce que malgré l'héroïsme de M. Monteil l'expédition ne pouvait pas réussir ; il avait reçu des ordres tellement incohérents qu'il était impossible de les exécuter.

M. Delcassé demande la parole.

M. Chautemps ajoute : Si l'intervention militaire devenait nécessaire, nous ferions appel à la Chambre (Applaudissements à gauche).

Actuellement la sécurité de la Côte d'Ivoire est assurée.

Le ministre expose ensuite les avantages de l'unification du gouvernement africain. Il dit que la question des concessions est soumise au conseil supérieur des colonies.

Le ministre n'est d'ailleurs pas l'adversaire des concessions, pourvu que les concessionnaires apportent des capitaux effectifs ; car le ministre entend faire une politique loyale et honnête. Si la Chambre lui accorde sa confiance. (Applaudissements prolongés).

M. Lagnel réclame l'abandon du Soudan.

Déclaration du rapporteur

M. Cochery, rapporteur, monte à la tribune. Il déclare que les opérations militaires du Soudan sont irrégulièrement engagées ; elles ont des résultats déplorables ; on devait protéger Kong, et aujourd'hui Kong est entre les mains de Samory.

Le rapporteur ne veut pas cependant soulever les responsabilités politiques pour le moment, mais l'administration a commit des fautes graves pour lesquelles il fait connaître les responsables.

La Chambre votera des crédits seulement quand on connaîtra les coupables. (Applaudissements à l'extrême-gauche),

M. Cochery expose longuement les irrégularités administratives commises, et conclut que la Chambre ne se désavouera pas comme la Commission. (Applaudissements).

Discours de M. Delcassé

M. Delcassé déclare qu'il attend avec confiance la décision du comité, chargé d'examiner la question des concessions au sujet de l'expédition Monteil, il déclare qu'il a ordonné l'expédition à la suite du rapport très pressant de Binger et avec l'approbation du Conseil.

M. Dupuy. — C'est exact.

M. Delcassé se plaint de la lamentable défaillance de M. Chautemps qui a rappelé la colonne Monteil au moment où elle allait triompher, au lieu de la renforcer et de la mettre en état de montrer l'efficacité de notre protectorat. (Applaudissements au centre. Longue agitation.)

Déclaration de M. Chautemps

M. Chautemps déclare qu'il a rappelé M. Monteil à la suite des dépêches inquiétantes de ce dernier, confirmées par les rapports Binger. Le gros de la colonne Monteil se trouvait alors à 20 kilomètres de Kong.

Le ministre ajoute qu'en rappelant la colonne Monteil, nous n'avons rien abandonné au hasard, et le commandant Caudrelier qui remplace M. Monteil, garde les postes qui garantissent la sécurité de la colonie.

M. Doumer déclare que la commission ne veut pas s'associer aux irrégularités dont l'administration est trop souvent coupable.

La Chambre dira par son vote qu'elle ne veut plus de pareilles pratiques (Applaudissements).

La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

Divers ordres du jour sont déposés.

M. Le Hérissé dépose un projet de résolution, disant que la Chambre ajourne son vote sur le crédit du Soudan en attendant le résultat de l'enquête.

La Commission accepte la première partie de la résolution.

M. Ribot combat l'ajournement ; il déclare que si la Chambre repousse les crédits engagés par le ministère précédent, le gouvernement devra représenter un nouveau projet de crédits.

M. Ribot ajoute que, quant aux ordres du jour, le gouvernement n'accepte qu'un ordre du jour de confiance. (Appels.)

L'ajournement est adopté par 483 voix contre 89.

M. Le Hérissé retire la seconde partie de sa résolution relative à l'enquête.

M. Castelain la reprend :

La demande d'enquête est repoussée par M. Chautemps et rejetée par 347 voix contre 195.

Vote de l'ordre du jour
DE CONFIANCE

L'ordre du jour de confiance est adopté par 322 voix contre 3.

La séance est levée à 8 h. 10.

Séance samedi.

LE SENAT

LA SÉANCE

Paris, 27 juin. — Séance à 3 heures, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

Validation de l'élection du Nord

L'élection de M. Depreux dans le Nord est validée.

Les enfants naturels

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux enfants naturels.

M. Franck-Chauveau propose la disposition additionnelle suivante :

La présente loi ne pourra modifier les droits résultant des donations entre vifs ou des institutions contractuelles à la dite loi.

M. Dauphin, rapporteur, combat cette proposition et lui oppose la suivante : « En ce qui concerne le calcul de la réserve des enfants naturels, la présente loi sera applicable à toutes les libéralités faites antérieurement à sa promulgation.

Cette rédaction est absolument le contraire de ce que demande M. Franck-Chauveau.

L'amendement de M. Franck-Chauveau est repoussé par 178 voix contre 82.

L'ensemble de la loi est voté.

LES CANAUX DU MIDI
Question de M. Gauthier

M. Gauthier pose une question au ministre des travaux publics au sujet de la situation des canaux du midi.

L'orateur dit que la situation du canal latéral à la Garonne et du canal du Languedoc est toute d'exception et d'exaction.

M. Gauthier fait l'historique de ces canaux. La navigation sur les canaux est nulle ; par suite de la possession de ces canaux par la Compagnie du Midi. Les populations souffrent de cet état de choses.

Une loi a prononcé la liberté de la navigation sur les canaux, ceux du Midi seuls n'y sont pas assujettis. Leur libération est très possible, la compagnie du Midi ne s'oppose pas au rachat du canal latéral.

M. Gauthier demande au ministre s'il est décidé à renoncer à la mise en fermage du canal du Languedoc et à racheter le canal latéral.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, objecte que le canal du Midi est une propriété particulière. Quant au rachat du canal latéral, cette question est à l'étude. Les propositions de la Compagnie du Midi datant de 1891 et demandant 6,800,000 francs par an d'indemnité jusqu'en 1898, n'ont pas paru acceptables.

Le ministre termine en disant que la question sera reprise en temps opportun.

Un ministre opportuniste ne pouvait naturellement s'exprimer autrement.

Equipement militaire

Après déclaration d'urgence, le Sénat adopte le projet abrogeant la loi qui substituait le nécessaire Bouthéon à la marmite et à la gamelle.

La proposition Béranger

On passe à la seconde délibération sur la proposition Berenger relative à la prostitution.

L'ensemble du projet est adopté.

Le droit de grève

M. Buffet demande la mise à l'ordre du jour de la loi relative à la coalition des ouvriers de l'Etat.

M. Trarieux dit qu'il importe d'abord de finir la discussion de la loi sur les accidents du travail.

La séance est levée.

A MADAGASCAR

Paris, 27 juin. — Les communications télégraphiques, avec le général Duchesne, qui avaient été interrompues, sont rétablies. Le ministre de la guerre a reçu, en effet, hier dans la soirée, une dépêche du commandant en chef du corps expéditionnaire relativement aux objets d'approvisionnements.

Majunga, 27 juin. — Aussitôt que la route de Marololo à Suberbieville sera terminée, ce qui est prochain, les vivres seront concentrés sur cette dernière localité, ce qui permettra la marche en avant. Les Hovas se sont retiré à Andribo, chassant devant eux les bœufs devenus rares actuellement.

Les déserteurs sont arrivés au quartier général avec les Sakalaves. Les désertions chez l'ennemi augmentent toujours.

Le général Metzinger part pour les avant-postes.

Les grèves en Province

A Cholet

Cholet, 27 juin. — Les ouvriers menuisiers de Cholet, au nombre de cinquante environ, ont décidé de faire grève. Ils réclament une augmentation de cinq centimes par heure, 10 0/0 sur le meuble aux pièces l'application du tarif d'Angers sur les travaux du bâtiment et la journée de 11 heures.

A Toulon

Toulon, 27 juin. — La grève des ouvriers menuisiers qui durait depuis le 25 mai peut être considérée comme terminée. En effet, la plupart des ouvriers ont repris le travail ce matin.

Duel entre officiers

Commercy, 27 juin. — MM. Bourgeois et Stephanacci, lieutenants au 102e de ligne, en garnison ici, viennent de se battre en duel. L'arme choisie était l'épée de combat. M. Bourgeois a eu un poumon perforé. Une querelle futile serait, dit-on, la cause de cette rencontre, qui pourrait devenir fatale pour le blessé.

Calvignac en appel
Confirmation du jugement

Toulouse, 27 Juin. — Cet après-midi, à une heure, la Cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire Calvignac et Baudot.

Adoptant les motifs des juges du tribunal d'Albi et rejetant les conclusions additionnelles de supplément d'enquête déposées par la défense, « qui ne saurait modifier, dit l'arrêt, la conviction des juges sur des faits absolument certains, la Cour confirme le jugement du tribunal d'Albi à l'égard de Calvignac et Baudot, et condamne ces derniers aux frais envers l'Etat.

Les juges de Toulouse ont voulu prouver que, comme leurs congénères d'Albi, rendent non pas des arrêts dictés par leur conscience, mais des services au gouvernement, qu'affolent les progrès constants du socialisme.

L'agitation cléricale

Paris, 27 juin. — On avait dit, il y a quelques jours, que de tous les départements français, la Corse était le seul où les processions se célébrassent annuellement dans ses 368 communes.

La Bretagne proteste. Ainsi, dans la Loire-Inférieure, depuis Nantes et Saint-Nazaire jusqu'au plus petit village, partout les processions ont lieu.

Dans le Morbihan, même à Lorient, dans l'Ille-et-Vilaine, dans les Côtes-du-Nord, partout les processions sortent.

Dans le Finistère, seul, il y a une exception, à Brest.

Dans le Calvados et la Manche, nous ne croyons pas non plus que les processions soient interdites dans aucune commune.

ÉTRANGER

BELGIQUE
Incident à la Chambre

Bruxelles 27 juin. — La Chambre a terminé, au milieu d'un violent tumulte, la discussion des mesures provisoires pour le Congo.

Avant le vote, les socialistes ont quitté la salle des séances.

Terrible Drame conjugal
A GAND

Gand, 27 juin. — Ce matin, vers six heures, les habitants de la rue de la Plume entendirent des cris déchirants sortant de la chambre habitée dans la maison n° 17, par le nommé Polydore Van Eecke, marchand de poissons. Ils s'introduisirent aussitôt dans cette chambre. Là, un affreux spectacle s'offrit à leurs yeux.

Au milieu de la chambre gisait, dans une mare de sang, l'épouse Van Eecke, née Pauline De Smet. Au pommeau de la porte pendait le cadavre de Van Eecke ! Van Eecke avait tué sa femme à coups de couteau et s'était fait justice ensuite.

On se trouve, paraît-il, en présence d'un drame de la jalousie.

RUSSIE
Notre ambassadeur et le czar

St-Pétersbourg, 27 juin. — M. de Montebello, ambassadeur de France en Russie, a été reçu cet après-midi en audience privée par le czar.

C'est la première fois, depuis son mariage, que le czar reçoit le représentant d'une puissance étrangère.

ESPAGNE
L'insurrection Cubaine

Madrid, 27 juin — On a reçu la confirmation officielle qu'un détachement, commandé par un lieutenant, avait lâché pied devant les insurgés.

Le lieutenant sera déféré sommairement à un conseil de guerre.

Une dépêche de Porto-Maria (Jamaïque), annonce que le gouvernement a saisi le *Pearl*, de New-York, qui portait des uniformes et des munitions de guerre pour les flibustiers cubains.

Le maréchal Campos a demandé 14,000 hommes de renforts pour la campagne offensive de Cuba.

ALLEMAGNE
Wollmar malade

Berlin, 27 juin. — Le député socialiste de Wollmar est atteint d'une grave méningite qui n'est pas sans inquiéter ses amis. Il avait déjà été frappé d'une attaque semblable il y a deux ans par suite d'excès de travail.

ANGLETERRE
Le nouveau cabinet

Londres, 27 juin. — Lord Salisbury poursuit la formation de son ministère. Il a déjà pourvu comme nous l'avons dit aux principaux départements et complète la liste de ses collègues. La loi anglaise exigeant la réélection des ministres, membres des communes, quelque temps s'écoulera avant que le nouveau ministère puisse expédier les affaires courantes, faire voter les crédits provisoires et le bill d'appropriation et dissoudre le Parlement.

Toutefois, si les ministres en se présentant devant leurs électeurs n'ont pas de concurrents, les choses iront vite, puisqu'il n'aura pas de scrutin.

Lord Salisbury a déclaré à la Chambre des Lords que la dissolution du Parlement aurait lieu probablement de mardi en huit. Le pays indiquera alors la nouvelle politique à suivre.

BRÉSIL
Mort de l'amiral de Gama

La légation du Brésil communique la dépêche suivante :

« Rio-de-Janeiro, 26 juin, 3 h. du soir. — L'ex-amiral Saldanha de Gama, à la tête de 600 rebelles, a été complètement battu par les troupes légales. Il a été tué dans l'action ainsi que plusieurs officiers et 150 de ses partisans. »

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 27 juin

A la Chambre

Pendant plusieurs semaines le Parlement avait voté séparément les différents articles dont est composé le projet protectionniste, il s'agissait maintenant de voter sur l'ensemble c'est ce qui a été fait hier.

Par 78 voix contre 64 et 5 abstentions (celles des ouvriers cléricaux) le projet a été définitivement adopté et sera soumis à la sanction sénatoriale.

Au Sénat

Quelques sénateurs ont protesté contre la façon cavalière dont on traitait nos pères conscrits, le ministre De Burlet s'est justifié tant bien que mal.

L'élection de notre ami Lafontaine, élu récemment sénateur du Hainaut, a été validée, il a prêté le serment constitutionnel.

Le citoyen Lafontaine qui, avec Edmond Picard, représente le socialisme dans la sénile assemblée, donnera du fil à retordre aux pauvres vieillards qui, jusqu'à présent, pouvaient impunément débiter sur le collectivisme les bourdes les plus colossales.

Les remarquables études publiées par notre ami sur le collectivisme prouvent qu'il sera un redoutable adversaire de ceux qui ne peuvent combattre nos doctrines qu'en les dénaturant.

La loi scolaire

La Fédération socialiste bruxelloise a tenu hier soir une importante séance pour décider de l'attitude qu'allait prendre le Parti ouvrier dans la question scolaire, et spécialement nos propagandistes flamands. Des membres étaient d'avis pour éviter de froisser les sentiments religieux des paysans flamands de consentir à l'adoption d'écoles religieuses.

Plusieurs de nos amis, parmi lesquels Vandervelde, ont énergiquement combattu cette manière de voir qui serait contraire au programme du Parti ouvrier, lequel demande l'instruction laïque gratuite et obligatoire.

A la presque unanimité, l'assemble a partagé cette manière de voir.

Il a été décidé également que le Parti ouvrier mènerait seul la campagne, sans s'allier au parti libéral.

Georges GOTEMANS.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection de la troisième circonscription

Le monde opportuniste s'occupe activement de la désignation du candidat destiné à échouer dans la troisième circonscription de Lille.

Le *Cercle central républicain progressiste*, composé des dix-huits gros bonnets dont nous avons cité les noms, soutient énergiquement la candidature de M. Sever. Celui-ci, de son côté, intrigue vigoureusement, rend visites sur visites, distribue des poignées de mains à tout venant, et se flatte de rester le candidat des opportunistes.

Mais les cercles de Fives réclament la candidature de M. Basquin ; celui-ci se fait fortement tirer l'oreille, mais il pourrait se faire néanmoins qu'il cédât aux instances des simples électeurs opportunistes qui trouvent que le fameux *Cercle central* en prend trop à son aise, et ne ne veulent pas entendre parler d'un militaire étranger pour les représenter.

Voilà bien des compétitions pour savoir qui endossera la veste !

Leur résultat probable, c'est que les gros bonnets l'emporteront, et que les simples électeurs s'inclineront devant la candidature Sever.

LES ÉLECTIONS CANTONALES
Lille Sud-Est

Samedi 29 juin, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet de la *Liberté*, 21, rue de la Vignette, réunion publique par le citoyen Dupied.

Lille Centre et Sud-Ouest

Réunion du comité électoral du canton Centre et Sud-Ouest, lundi, 1er juillet, à 8 heures 1/2, à la *Gaieté*.

Canton de Cysoing

A Camphin-en-Pévèle, salle Vve Delemarle-Séquesse, dimanche 30 juin, à 5 heures, par les citoyens Ragheboom et Devernay.

Canton d'Haubourdin

MARAIS-DE-LOMME. — Dimanche 7 juillet, à 8 heures du soir, à l'estaminet du *Petit-Bonheur*, réunion publique et contradictoire avec le concours des citoyens Ragheboom, Paulon et Deleruelle.

Ordre du jour : la prochaine élection cantonales.

Réunion du Comité cantonal. — Dimanche 7 juillet, à 4 heures, réunion de toutes les section du canton à l'estaminet du *Petit Bonheur*, au Marais de Lomme.

Les délégués sont priés d'apporter un rapport concernant le nombre d'affiches et de bulletins pour leur commune respective et pour celles qu'ils voudraient visiter.

LOMME. — Dimanche 7 juillet, réunion du comité central, au *Petit Bonheur*, à 5 heures du soir.

Présence indispensable.

Chronique Régionale

Votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais sur l'ensemble du projet de loi concernant les *crédits supplémentaires demandés pour les colonies* :

Ont voté pour : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Yung, Jonnart, Lemire, Deprez, Michau, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté contre : Les citoyens Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

N'ont pas pris part au vote : MM. Adam, Dansette, Dussausoy, Le Gavrian, Loyer, Montalembert, Plichon, Taillandier.

En somme, seuls les députés socialistes se sont opposés à ces gaspillages coloniaux.

Distinctions honorifiques. — Le ministre de l'Intérieur vient de décerner les récompenses suivantes pour actes de dévouement :

Médailles d'argent de 2e classe. — MM. Vanderville, garde-champêtre à Flenues-Escrebieux ; Escaffre, maréchal des logis au 1er escadron du train des équipages, à Lille ; Lenglin et Marouzé, à Lallaing.

Clément préposé des douanes à Wattrelos ; Lixéon, agent de police à Fourmies ; Delannoy, pompier à Aniche.

Mentions honorables :

Lutz, lieutenant des pompiers à Quesnoy-sur-Deûle ; Honcke, brigadier de la police municipale, à Dunkerque ;

Jongleux, boulanger à Desvres, mentions honorables ;

Laborne, soldat du train des équipages à Lille ; Cieren, sergent au 73e d'infanterie à Hesdin ; Accart, facteur-receveur des postes à Calonne-sur-la-Lys ; Delasiur, domicilié à Ascq.

Mentions honorables : Desix, journalier à Beuvry ; Poras, ouvrier mineur ; Haze, maréchal à la sucrerie, demeurant à Pecquencourt.

Le 3e génie à Madagascar.

Nous sommes informé par notre correspondant d'Arras qu'un nouveau détachement du 3e régiment du génie vient d'être désigné pour Madagascar. Il comprendra 44 sapeurs, 2 caporaux, 2 sergents et un maître ouvrier.

Sur ce nombre, une vingtaine sont des volontaires, les autres ont été désignés d'office.

Le détachement devra être rendu le 5 juillet à Montpellier pour s'embarquer à Marseille le 12.

LES GRÈVES

A FOURMIES
Victoire ouvrière

Devant la ferme attitude des grévistes, MM. Legrand et Cie, patrons du Malakof ont dû faire droitaux réclamations des tisseurs. Ils leur ont accordé une augmentation de 10 pour cent.

Nous félicitons ces travailleurs du calme et de la fermeté avec lesquels ils ont réclamé leurs droits.

VIOLENT INCENDIE A HALLUIN

Un incendie s'est déclaré hier à une heure quarante-cinq, dans les magasins de M. Delangre-Demeestère, rue des Ecoles, à Halluin. Le feu s'est communiqué d'un bec de gaz à une cloison en planches recouvertes de toiles et ensuite au plancher également recouvert de toiles et de papier.

En quelques secondes, tous les magasins étaient remplis de fumée à tel point qu'il était impossible d'y pénétrer.

M. Champion, commissaire de police, arrivé un des premiers sur les lieux, a organisé les secours. Les pompiers bientôt survenus ont pu éteindre l'incendie après une demi-heure de travail.

Les pertes sont considérables ; l'eau surtout a détériorè beaucoup de marchandises prêtes à être expédiées.

Un enfant brûlé vif
à Douai

Hier, vers midi, la belle-sœur de M. Dubois, chantre à l'église St-Pierre, venait de faire couler dans un chaudron l'eau bouillante d'une chaudière, lorsque le fils Dubois, le jeune Marcel, âgé de 20 mois, trompant la surveillance de ses parents, tomba dans le récipient.

Il a la figure et le corps horriblement brûlés. La peau collait aux vêtements lorsqu'on l'a déshabillé.

M. le docteur Sockel a donné des soins au pauvre petit, dont l'état semble désespéré.

L'AFFAIRE DE SAINT-POL

Un de nos confrères a raconté hier comme un attentat anarchiste un fait-divers qui serait on ne peut plus banal s'il n'avait eu pour théâtre le cabinet de M. le maire de St-Pol-sur-Ternoise et pour victime le maire lui-même, M. Béroguelle d'Amiens.

Mercredi 26, à 11 heures, un individu de cette ville, nommé Delrue, connu pour ses habitudes d'intempérance, se présentait à la mairie, et là, introduit auprès de M. Héroguelle, le sommait d'avoir à le faire entrer dans un hospice.

M. Héroguelle lui répondit qu'hospitalisé déjà aux frais de la ville de St-Pol à Fruges, il s'était fait congédier de cet hospice pour sa mauvaise conduite.

Sur ce reproche, Delrue sauta à la gorge de M. Héroguelle, qui fut d'ailleurs immédiatement dégagé par le personnel de la mairie.

Tout se réduit à cette scène, et M. Béroguelle n'a pas la moindre contusion sérieuse.

Voilà à quoi se réduit le fameux attentat anarchiste dont il a été question. Tout se borne à un mouvement d'emportement dû à de trop copieuses libations.

La rage à Calais

La propriétaire du café du Balcon, à Calais, possédait deux très beaux chiens.

Il y a quelques jours, les deux animaux prirent des allures inquiétantes. Tristes, abattus, ne répondant que difficilement aux caresses de leurs maîtres, ils causèrent une légitime défiance à leur propriétaire.

On fit abattre les chiens et après l'autopsie on constata que les animaux présentaient tous les caractères de l'hydrophobie.

M. A., patron du café du Balcon, n'avait pas été mordu. Mais il s'était laisse lécher par ses chiens et comme quelques écorchures aux mains avaient pu donner passage au virus rabique, il s'est empressé de se soumettre aux inoculations pasteuriennes de l'Institut de Lille.

SUICIDE D'UN INCENDIAIRE
à Bucquoy

Mercredi dernier, un incendie se déclarait à Bucquoy, près d'Arras, dans l'habitation de M. Choquet.

On soupçonna le fils de ce dernier d'avoir mis le feu à l'habitation de ses parents pour se venger de ce qu'ils lui avaient refusé de l'argent.

Ce jeune homme, nommé Oscar, âgé d'une trentaine d'années, disparu depuis mardi, vient d'être retrouvé noyé.

On l'a retiré du puits de la maison paternelle hier à une heure de l'après-midi.

On dit que Choquet se serait porté un coup au cœur avant de se jeter dans le puits.

LE Sectionnement électoral
DE LILLE

La question du sectionnement de la ville de Lille est revenue à l'ordre du jour.

On sait, en effet, que M. Tribourdaux a déposé, au Conseil général, un vœu tendant au sectionnement de la ville, et que, conformément à l'article 12 de la nouvelle loi municipale, une enquête sera ouverte à l'Hôtel de Ville du 1er au 8 juillet prochain.

Nous avons rappelé, hier, que déjà, en 1890, M. Carron, alors conseiller général de Moulins-Lille, avait déposé une proposition de sectionnement au conseil général, à la session d'avril, et que cette proposition fut repoussée par 31 voix contre 19 à la session d'août.

Mais dans l'intervalle, l'opinion publique s'était saisie de cette question intéressante.

Le *Réveil du Nord* provoqua des réunions publiques qui obtinrent un très grand succès, et fit circuler des pétitions qui furent couvertes de signatures.

Dans huit réunions publiques, organisées sur tous les points importants de la ville, des ordres du jour furent votés réclamant, de la façon la plus énergique, la réforme électorale de la ville.

Le citoyen Delory, partisan du sectionnement, était élu le 22 juillet 1890, dans le canton Est, au Conseil d'arrondissement.

Cette assemblée, dans sa séance du 13 août 1890, émettait d'ailleurs par 11 voix contre 2, le vœu d'un projet de sectionnement.

Tout fut inutile, l'administration municipale, avec M. Géry Legrand, résista à l'opinion publique, et le projet de sectionnement fut enterré dignement.

Il serait à souhaiter qu'on en finisse enfin avec cette question, et que la ville de Lille soit fractionnée en un nombre de sections suffisant pour abolir les procédés électoraux défectueux, inhérents au scrutin de liste.

Le scrutin de section est le seul mode électoral qui puisse, équitablement, assurer la représentation des intérêts multiples et divergents d'une population, aussi éparpillée, que la population de Lille.

C'est le seul moyen de ressusciter la vie communale étouffée par le scrutin de liste.

Ce n'est d'ailleurs pas un essai que l'on tenterait, en admettant le sectionnement, car ce mode électoral a fonctionné à Lille, sans interruption, et avec succès, de 1874 à 1884, c'est-à-dire pendant 14 ans.

La loi municipale

La loi municipale de 1884, autorise le sectionnement des communes dans les deux cas suivants :

Art. 12. — 1° Quand elle se compose de plusieurs agglomérations d'habitants distinctes et séparées ; dans ce cas, aucune section ne peut avoir moins de deux conseillers à élire.

2° Quand la population agglomérée de la commune est supérieure à 10,000 habitants. Dans ce cas, la section ne peut être formée de fractions de territoire appartenant à des cantons ou à des arrondissements municipaux différents.

Les fractions de territoire ayant des biens propres ne peuvent être divisées entre plusieurs sections électorales.

Aucune de ces sections ne peut avoir moins de quatre conseillers à élire. Chaque section doit être composé de territoires contigus.

MM. Tribourdaux, Grandel et Mariage ont invoqué le second paragraphe de l'article 12, à l'appui de leur demande de sectionnement dont voici le projet :

1re section. — Lille-Centre et Sud-Est, 10,997 électeurs, 10 conseillers.

2e id. — Lille-Nord et Ouest, 5,960 électeurs, 6 conseillers.

3e id. — Lille-Est et Nord-Est, 9,520 électeurs, 9 conseillers.

4e id. — Lille-Sud, 6,758 électeurs, 6 conseillers.

5e id. — Lille-Sud-Ouest, 5,105 électeurs, 5 conseillers.

Total 38,340 électeurs, 36 conseillers.

Malgré l'excellence des considérants, dont MM. Grandel, Tribourdaux et Mariage, ont fait précéder leur vœu, nous ne savons encore quel sort lui sera réservé, mais nous avons tenu à faire connaître à nos lecteurs l'opinion de plusieurs conseillers, tant généraux que municipaux, sur cette question, que le prochain renouvellement partiel du Conseil Général rend encore plus intéressante.

Chez M. Grandel

M. Grandel connaît à fond la question du sectionnement ; il l'agrémente, en la développant, devant nous, de nombreux souvenirs personnels et d'aperçus originaux sur les faits et gestes des personnalités lilloises les plus en vues.

M. Grandel n'a pas voulu prendre, cette année, l'initiative de déposer le vœu de sectionnement au Conseil général.

Il ne faut pas, dit-il, « que l'on puisse croire que le sectionnement de la ville de Lille n'est demandé que par le canton de Moulins-Lille. Il a été très heureux de voir M. Tribourdaux reprendre le vœu de M. Carron et il s'est empressé de le contresigner.

— Vous êtes donc hostile au scrutin de liste ?

— Absolument, car ce mode électoral a de grands inconvénients. Avec quelques noms plus ou moins populaires, placés en tête de liste, on arrive à ce fâcheux résultat d'imposer et de faire élire nombre de personnages qui ne connaissent en aucune façon l'esprit de la population.

— Ces personnages ?

— Mais ce sont des *fonctionnaires*, qui n'ont et ne peuvent avoir aucune initiative, aucune indépendance ; ou même des amis de fonctionnaires plus ou moins importants, liés par certaines obligations et sur lesquels il serait difficile de pouvoir compter. Le fonctionnarisme, soit dit en passant, est la véritable plaie de notre budget.

Le scrutin par sections est seul capable de donner à la ville de Lille une représentation qui puisse défendre les intérêts de tous.

Je suis complètement partisan de la représentation des minorités.

L'Hôtel-de-Ville est la maison commune, tous les électeurs, à quelque canton, à quelque parti, qu'ils appartiennent doivent y avoir des représentants.

Les socialistes ont un grand intérêt à voir s'opérer le sectionnement, car ils pourront alors, conquérir un certain nombre de sièges au Conseil municipal.

— Et les réactionnaires ?

— Je suis persuadé, malgré les apparences, que le parti réactionnaire est hostile au scrutin de section.

— Comment expliquez-vous alors les articles de la *Dépêche* ? Ce journal oppose même à votre projet de sectionnement un autre projet, en invoquant à la fois les deux cas de sectionnement prévus par la loi.

— C'est là pure fantaisie. Il faut absolument opter entre l'un ou l'autre article.

En délimitant, d'une façon précise, les deux cas de sectionnement, le législateur n'a pas voulu qu'on puisse les confondre et tirer parti des deux à la fois.

Ce projet de sectionnement de la *Dépêche* est une feinte, c'est une arme électorale que l'on prépare en faveur de la candidature Roger.

— Espérez-vous réussir cette fois ?

— Nous avons quelques chances, cependant on ne peut rien assurer. Le préfet ne semble pas enthousiasmé de cette révolution à opérer dans le mode électoral de la ville de Lille, au contraire. Le maire encore moins ; cependant un certain nombre de conseillers municipaux voteront le sectionnement.

Je pourrais même vous en citer qui l'ont formellement promis à leurs électeurs. Par contre, je vous citerai M. Grognier-Darragon, qui, dans une réunion au « Grand Poète » a cru bon de faire quelques réserves, à ce sujet !

Chez M. Tribourdaux

M. Tribourdaux, que nous trouvons à Fives, à l'usine dont il est le directeur, nous expose avec complaisance les motifs qui l'ont déterminé à déposé le vœu sur le sectionnement.

« Ce vœu, je l'ai déjà soutenu en 1890, d'accord avec mon ami Carron, mais nous nous butâmes alors contre le parti pris manifeste de l'administration municipale, qui, malgré l'opinion publique s'opposa à la réforme électorale que nous demandions.

J'ai repris, cette année, avec mes collègues, MM. Grandel et Mariage, le projet de sectionnement voté par le Conseil d'arrondissement, dans sa séance du 13 août 1890, reconnaissant la nécessité pour les quartiers éloignés du centre de la ville, qui ont des besoins particuliers, d'avoir des défenseurs connaissant parfaitement leurs intérêts, et choisis dans ces quartiers mêmes.

« Si je suis encore conseiller général au mois d'août prochain — le canton que je représente étant compris dans le renouvellement partiel — je suis disposé à admettre tous les amendements qui me sembleront logiques, s'ils peuvent aider à faire accepter mon projet de sectionnement par le conseil général.

— Croyez-vous pouvoir réussir ?

— Je l'ignore, le préfet ne me semble pas partisan du sectionnement ; il ne m'a pas